



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 juin 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 juin 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 juin 2005

**Réaménagement de l'ancien garage Gillier en salle polyvalente de
Souché - Avenants aux marchés de travaux des lots 6, 7, 11 et 12**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc
DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET,
M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M.
Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme
Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard
JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, M.
Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle
LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

***Adjoint*s :**

Mlle Fabienne RAVENEAU

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2005

DELIBERATION D20050288

Patrimoine Bâti et Moyens

Réaménagement de l'ancien garage Gillier en salle polyvalente de Souché - Avenants aux marchés de travaux des lots 6, 7, 11 et 12

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 juin 2005,

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, les modifications des prestations initiales nécessitent l'établissement d'avenants.

- LOT 6 « PLÂTRERIE – CLOISONNEMENT - FAUX PLAFONDS »
- LOT 12 « ELECTRICITE »

En raison de travaux modificatifs, concernant le réaménagement intérieur des locaux et de prescriptions liées à la sécurité incendie, des prestations complémentaires sont nécessaires, il s'agit :

- de la fermeture du plénum au dessus des cloisons mobiles.
- de la mise en place d'une alarme de type 1 en lieu et place d'une alarme de type 4, pour être conforme au règlement de sécurité incendie dans les ERP concernant la résistance au feu de la structure.

Les montants des marchés initiaux sont modifiés de la manière suivante :

Désignation	Titulaire	Objet	N° de marché	Marché initial en €TTC	Avenant n°	Montant avenant en €TTC	%	Marché et avenant en €TTC
Lot n°6 _ Plâtrerie- cloisonnement- faux plafonds	H.B.C.S	Fermeture plénum et modifications diverses	22/2004	22.085,31	1	2.106,73	9,54	24.192,04
Lot n°12 _ Electricité	S.N.G.C	Mise en place d'une alarme incendie de type 1 au lieu de type 4	27/2004	33.783,41	1	4.204,31	12,44	37.987,72

Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits au budget Chapitre 23 - Fonction 8241 - Compte 2313.

Le délai contractuel des travaux pour les lots 6 et 12 est prolongé depuis la fin du délai contractuel initial jusqu'à la date de notification des avenants plus quinze jours.

LOT 7 « REVETEMENTS DE SOLS ET MURS SCELLES »

Ent NAUDON PENOT

LOT 11 « PLOMBERIE-SANITAIRE-CHAUFFAGE-VENTILATION »

Ent S.N.G.C.

En raison d'un problème lié au concessionnaire de gaz (GDF), le chauffage de la salle a été retardé, les tests nécessaires du réseau et la réception de la dalle béton en attente de la mise en température du plancher chauffant n'ont pas pu avoir lieu en temps utile, le revêtement de sol en résine pour les grandes salles a été mis en attente.

Le délai contractuel des travaux pour les lots 7 et 11 est prolongé depuis la fin du délai contractuel initial jusqu'à la date de notification des avenants plus quinze jours.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 aux lots 6,7,11 et 12 des marchés de travaux,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer lesdits avenants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)